



Commune de Lutry

Municipalité
Administration générale

Préavis n° 1248/ 2018 au Conseil Communal

Rapport de la Municipalité relatif à la motion du Conseiller Jean-François Chapuisat « Pour une communication large et performante sur le projet lié aux BHNS »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Dans sa séance du 2 décembre 2017, votre Conseil a accepté la motion du Conseiller Jean-François Chapuisat et l'a renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport. De l'avis de la Municipalité, il s'agit plutôt d'un postulat puisque les questions de communication sont de sa compétence. Cela étant, la Municipalité, vu l'importance du sujet, a décidé d'exposer de façon détaillée la problématique de la communication.

1. TEXTE DE LA MOTION

« Pour une communication large et performante sur le projet lié aux BHNS »

Notre Conseil sera appelé à voter des budgets conséquents en fin d'année, ou en début 2019, pour le réaménagement de la route de Lavaux-Simplon, lié à la mise en service des bus à haut niveau de service. En cas de référendum, c'est la population qui devra se déterminer.

Afin que ces choix très importants pour le futur de notre commune et de notre région puissent se faire en toute connaissance de cause, il est fondamental qu'une communication large et tout public soit mise en place rapidement.

Dès lors, pour reprendre et pour appuyer le vœu n° 3 de la Commission de Gestion 2017 pour l'exercice 2016, nous demandons à la Municipalité de développer un réel projet de communication pour la population et les Conseils communaux des communes concernées dans le cadre du SDEL et plus particulièrement des bus à haut niveau de service. (Tel que stands d'information, flyers, séances avec la population, ainsi que les trois Conseils communaux).

2. PREAMBULE

La Municipalité partage le constat du motionnaire quant à l'importance du projet de réaménagement de la route de Lavaux, en coordination avec la mise en œuvre d'une nouvelle ligne de bus à haut niveau de service (BHNS), partie intégrante du futur réseau d'axes forts de transports publics urbains (AFTPU).

Le réaménagement de la route de Lavaux et la réalisation des mesures requises pour assurer le bon fonctionnement du système (amélioration de la liaison des transports publics nord-sud, régulation du trafic, etc.) constituent le plus grand projet de cette législature de par son impact sur l'ensemble du territoire communal, ainsi que leurs enjeux financiers et sociétaux majeurs.

La Municipalité est unanime à défendre ce projet. Pour cette raison, elle a initié, dès l'été 2017, la conception d'une stratégie de communication. Cette première étude, désormais achevée, a permis d'identifier les canaux, les instruments, les freins, la temporalité, l'organisation interne et les coûts liés à une communication judicieuse de ce dossier en direction de la population comme des conseillers communaux. Des explications plus complètes sur ces aspects sont apportées au chapitre 6 de ce document.

3. POINT SUR LA SITUATION DU PROJET D'OUVRAGES

Le projet de requalification de la route de Lavaux s'inscrit dans la future ligne BHNS Lutry-Bussigny. Elle est développée dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), plus particulièrement dans sa déclinaison orientale, soit le Schéma directeur de l'Est-lausannois (SDEL) formé par les communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully.

Au niveau opérationnel, cette future ligne de bus (t2) – qui remplacera l'actuelle ligne 9 des tl – est tronçonnée en projets partiels (PP). Notre commune est concernée par le PP7 qui s'étend sur 2.2 km de Lutry Corniche jusqu'à Pully Damataire Nord.

Le pilotage du dossier PP7 est assuré par le COPROJ (comité de projet), réunissant des représentants politiques de chaque commune concernée (Lutry, Paudex et Pully), ainsi que des représentants du Canton, des tl et du SDEL. La présidence est assurée par M. Gil Reichen, Syndic de Pully.

3.1 Principales étapes

A ce jour, les principales étapes du projet se sont articulées comme suit :

Décembre 2009	Remise à la Confédération d'un avant-projet (financé par le canton) pour évaluation technique et confirmation de l'engagement financier fédéral.
21 mars 2011	<p>Sur la base du préavis municipal n° 1170-2011 amendé, octroi par le Conseil communal d'un crédit d'études de CHF 450'000.- (montant augmenté de CHF 145'000.- via un crédit d'investissement ordinaire inscrit au budget 2016).</p> <p>Ce crédit d'études, principalement dédié aux projets d'ouvrages liés aux réaménagements nécessaires à la mise en œuvre d'un axe fort de transport public urbain, incluait également un montant de l'ordre de CHF 200'000.-- destiné à approfondir les études d'avant-projet dans le secteur Grand-Pont – Voisinand, conformément aux vœux émis par le groupe de concertation communal (voir ci-dessous).</p>
2012 – 2013	<p>Reprise et optimisation de l'avant-projet.</p> <p>Sur recommandation du groupe de concertation communal, validation municipale le 12 novembre 2013 de la « Variante de tracé avec itinéraire vélo sur la RC », qui intègre des pistes cyclables dans le tracé requalifié de la route de Lavaux RC 780a, un nouveau giratoire au croisement des routes de Lavaux et d'Ouchy (réaménagement du secteur du Grand-Pont), ainsi qu'un carrefour à feux au Voisinand.</p>
Septembre 2014	Attribution du mandat (projet d'ouvrages) à une équipe pluridisciplinaire pilotée par le bureau Daniel Willi SA à Montreux, à l'issue d'une procédure ouverte d'appel d'offres.
Sept. 2014 – 2018	Réalisation du projet d'ouvrages.
Actuellement	La Municipalité négocie les emprises de terrains nécessaires avec les riverains. Le dossier d'enquête du projet d'ouvrages est actuellement en main des services de l'Etat pour examen préalable.

3.2 Suite des opérations

Le programme prévu pour la suite des opérations est le suivant :

Automne 2018	Mise à l'enquête publique du projet d'ouvrages.
2019 et au-delà	Préavis municipaux pour la levée des oppositions et pour l'obtention du crédit d'ouvrages ; enquête publique concernant les expropriations.

Les délais inhérents aux éventuelles procédures de recours demeurent réservés. Une mise en service est envisagée à l'horizon 2022.

4. INFORMATIONS / CONCERTATIONS DEJA ORGANISEES PAR LA MUNICIPALITE

Parallèlement à l'élaboration du projet d'ouvrages, diverses actions d'information et de communication, touchant les divers publics cibles identifiés à ce jour (propriétaires riverains, politiques, grand public), ont été menées dès 2007 :

Au sein du Conseil communal	
7 mai 2007	Présentation du PALM par M. Pierre-Yves Delcourt, chef de projet au sein du Service cantonal de l'aménagement du territoire (SAT).
8 nov. 2010	Présentation du SDEL par Mme Pascale Seghin, cheffe de projet, puis de l'avant-projet du PP7 par M. Christophe Chassard, chef de projet au sein des tl.
10 nov. 2014	Rappel du concept BHNS + présentation de l'avant-projet du PP7.

Dans l'Echomunal	
Sept. 2007	Editorial de M. le Conseiller municipal Pierre-Alexandre Schlaeppli annonçant la constitution du PALM et du SDEL. <i>Echomunal n° 82</i>
Décembre 2014	Editorial de M. le Conseiller municipal Pierre-Alexandre Schlaeppli rappelant les fondements du projet BHNS. Article spécifique sur la ligne t2 et sa déclinaison à l'Est (PP7). <i>Echomunal n° 111.</i>
Avril 2017	Editorial de M. le Conseiller municipal Kilian Duggan rappelant les concepts PALM, SDEL, BHNS, chantier 6 et PP7. <i>Echomunal n° 120</i>
Par des séances d'information et des événements	
17 nov. 2014	Séance d'information à l'attention des propriétaires riverains, organisée dans la salle du Conseil communal.
14 sept. 2017	Présentation du projet à la population (requalification de la route de Lavaux, mesures d'accompagnement et visite d'un trolleybus à double articulation), organisée sur le site du Voisinand.

Il convient en outre de rappeler que les membres du Conseil communal ont été régulièrement informés des détails de l'avancement du dossier par le biais des rapports de gestion de la Municipalité (depuis 2006), ainsi que par les lettres d'« Information destinée aux Conseillers communaux » (dès l'automne 2012).

La Municipalité a décidé à partir du mois de janvier 2011 de constituer un groupe de concertation communal (2 membres de chaque groupe politique représenté au Conseil communal), devant permettre de renseigner efficacement les autres Conseillers communaux sur les études et travaux en cours. A ce jour, 6 séances ont été tenues en présence des représentants de la Municipalité et des services communaux.

Enfin, hormis le site communal, 3 sites internet complètent la palette des outils de communication à disposition de la population et des Conseillers communaux :

- www.lausanne-morges.ch (PALM)
- www.axes-forts.ch (AFTPU)
- www.est-lausannois.ch (SDEL)

5. COMMUNICATION GLOBALE ET LOCALE DU PROJET BHNS – 2018-2022

Durant la période 2018-2022, la communication du projet se traduira par des actions globales et locales. Elles seront pilotées par des entités différentes qui agissent de manière coordonnée :

La « cellule de communication globale » pilote et réalise la communication générale des axes forts de transports publics urbains (AFTPU). Cette cellule est composée de la conseillère en communication de la Direction générale de la mobilité et de l'environnement du canton et de la communicatrice des Transports publics lausannois (tl).

Les « cellules de communication locales », situées dans les communes, informent et mettent en œuvre des actions d'information et de communication à destination des autorités locales et des résidents.

La Municipalité de Lutry a ainsi constitué, en novembre 2017, une cellule de communication locale au sein de l'administration. La Municipalité a désigné le Municipal Kilian Duggan en qualité de responsable de cette cellule.

6. PROJET DE COMMUNICATION POUR LUTRY

6.1 Communication coordonnée avec le canton, les tl et les autres communes

Dans sa motion, le Conseiller Chapuisat demande que la Municipalité mette en place une communication large et performante sur ce projet. Il souhaite également que la communication soit élargie à la région, incluant ainsi les communes de Pully et Paudex. L'organisation de la communication à deux niveaux, telle que décrite plus haut, nous semble parfaitement répondre à la légitime préoccupation de M. Chapuisat : elle prévoit des dispositifs de communication transversaux à toute la région qui sont renforcés par des actions locales spécifiques, dictées par les particularités de chaque commune.

Par ailleurs, d'entente entre les municipalités, au sein du COPROJ, il a été convenu de synchroniser au mieux nos actions de communication, dès lors que nous sommes concernés par le même projet partiel PP7 et que les travaux s'opéreront de manière coordonnée au sein des trois communes.

6.2 Plan de communication pour Lutry

En juillet 2017, la Municipalité a mandaté un bureau spécialisé en communication, l'agence *Numéro 2*. Sa mission a consisté en l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de communication relatif au projet de réaménagement de la route de Lavaux, lié au concept du BHNS. Il s'est agi d'identifier les canaux, les instruments, les freins, la temporalité, l'organisation interne et les coûts liés à une communication judicieuse de cette partie du dossier. Sur un plan plus général, la Municipalité a consulté un expert en communication afin d'envisager les pratiques d'organisation et les méthodologies permettant de mieux maîtriser la communication de la commune.

6.3 Constats généraux posés par les spécialistes en communication

Les deux spécialistes partagent plusieurs opinions sur ce dossier et sur la communication de la commune en général.

Sensibilité du dossier

D'une part, ce dossier est délicat à communiquer, car il comporte de nombreux aspects émotionnels (coûts importants, travaux de longue durée, impacts sur la circulation locale) qui peuvent être des freins à son adoption. Ces aspects doivent être considérés avec prudence, notamment dans le calendrier des actions. Il serait contre-productif de communiquer de manière prématurée, au seul motif d'informer la population de Lutry, alors que les réponses à des questions sensibles ne sont pas connues ou de manière partielle seulement.

Renforcement de l'organisation interne

D'autre part, ce projet demande un engagement fort de l'administration dans la mise en œuvre du plan de communication, que l'on parle de la coordination générale, du suivi des travaux de l'agence ou des interactions avec la population. Aujourd'hui, l'administration de Lutry ne dispose pas de compétences de communication en interne, ni de ressources disponibles pour assurer cette mission lourde sur la durée. La Municipalité juge indispensable de recruter au plus tôt un/e spécialiste en communication, à un taux d'activité de 50 %. Son rôle sera d'assumer le pilotage quotidien des actions de communication du projet de réaménagement de la route de Lavaux, jusqu'en 2022, ainsi que de poursuivre la revitalisation de la communication de la commune entamée avec la refonte du site Web.

Le renforcement d'une administration par un/e communicateur/trice dédié/e est un modèle d'organisation largement adopté par les communes de notre taille. Lui seul permet de répondre avec professionnalisme à la demande toujours plus forte de la population pour une information réactive et complète sur de multiples canaux. Aujourd'hui, force est de constater que nous sommes sous-dotés en la matière. Si nous voulons communiquer à la population nos visions et notre engagement, nous devons nous doter de moyens de communication en cohérence avec nos objectifs, et cela est particulièrement vrai pour le projet de réaménagement de la route de Lavaux.

Nécessité de créer de l'impact visuel

Finalement, les spécialistes pointent la nécessité d'harmoniser la ligne graphique de la commune, qui est aujourd'hui minimale pour ne pas dire inexistante. La création d'une ligne visuelle harmonisée répond à trois objectifs :

1. diminuer les coûts d'exécution de toute opération de communication en réutilisant à chaque fois des modèles prêts à l'emploi (brochure, flyer, affiche, présentation, etc.) ;
2. rendre la communication de la commune identifiable au premier coup d'œil par un langage graphique cohérent sur la durée et partagé par tous nos documents ;
3. apporter une allure moderne et dynamique au projet de réaménagement de la route de Lavaux et, plus largement, à toute information et communication de la commune, afin d'augmenter l'adhésion et la confiance de la population dans les messages émis par les Autorités.

6.4 Les grandes lignes du projet de communication relatif au réaménagement de la route de Lavaux

Le plan de communication contient notamment les actions suivantes :

Réseaux sociaux	Mise en place d'une page <i>Lutry officiel</i> sur Facebook. Communication des actions, événements et informations en lien avec l'actualité et les projets de la Commune. Accent particulier sur les projets d'aménagement.
Site Web	Développement et enrichissement des pages dédiées aux projets d'aménagement de la Commune. Mise à jour du dossier en fonction de l'évolution du projet.
Publications	Articles réguliers dans l'Echomunal. Réalisation d'une brochure d'information adressée à tous les citoyens.
Terrain	Actions de terrain lors des marchés et des événements : distribution des dépliants, stand mobile, etc.
Audiovisuel	Réalisation d'un film d'animation montrant les aménagements prévus et les principes de circulation.
Exposition	Mise en place d'une exposition.

7. COUTS

Ressources internes

Communicateur/trice à 50 %, dès le 01.07.2018 CHF 30'000.-

Budget de communication BHNS – Selon le plan d'action, pour 2018

Stratégie

Gestion, consulting et administration CHF 15'000.-

Coordination, séances, analyse CHF 10'000.-

Conception et mise en oeuvre

Achats médias CHF 15'000.-

Impression CHF 8'000.-

Réalisation, rédaction et création CHF 34'000.-

Audiovisuel CHF 18'000.-

Actions de terrain CHF 10'000.-

TVA, réserve et frais divers CHF 20'000.-

Total CHF 160'000.-

8. FINANCEMENT

Il est demandé au Conseil communal, dans le cadre de ce préavis, de financer la totalité de ces coûts de la manière suivante :

- CHF 95'000.- par l'octroi de crédits supplémentaires au budget de fonctionnement 2018 pour les dépenses réalisées d'ici la fin de l'année;
- CHF 65'000.- qui seront portés au budget 2019 pour le solde.

9. CONCLUSIONS

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lutry

- vu le préavis municipal n° 1248/2018
- oui le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet

décide

1. d'autoriser la Municipalité à engager les dépenses relatives à la communication dans le cadre du réaménagement de la route de Lavaux en coordination avec la mise en œuvre d'une nouvelle ligne de bus à haut niveau de service;
2. d'autoriser la Municipalité à engager un/une spécialiste en communication courant 2018, chargé/e de coordonner les actions de communication de la commune;
3. d'accorder les crédits nécessaires à la réalisation de ces dépenses, soit:
 - CHF 130'000.- relatifs au mandat de communication du projet lié au BHNS ;
 - CHF 30'000.- pour l'engagement d'un/une spécialiste en communication.
4. d'admettre le mode de financement proposé.

Adopté en séance de Municipalité le 26 mars 2018

Municipaux délégués : Jacques-André Conne, Syndic
Kilian Duggan, Conseiller municipal

Glossaire

AFTPU	Axes forts de transports publics
BHNS	Bus à haut niveau de service
COPROJ	Comité de pilotage du projet
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PP	Projets partiels
SDEL	Schéma directeur de l'Est-lausannois
TL	Transports lausannois